
Adresse de la société populaire de Conches (Eure) qui fait part à la Convention des célébrations pour l'anniversaire de la mort du tyran, le 20 ventôse, lors de la séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Conches (Eure) qui fait part à la Convention des célébrations pour l'anniversaire de la mort du tyran, le 20 ventôse, lors de la séance du 18 floréal an II (7 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 115-116;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26334_t1_0115_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

14

L'adjudant-général, chef de brigade et de l'état-major du quartier-général de Givet, fait passer à la Convention nationale copie d'une lettre du chef du 2° bataillon de Saône-et-Loire, par laquelle il annonce que tous ses braves frères d'armes du bataillon ont arrêté de se priver de viande les quintidi et décadi, jusqu'à ce que l'abondance de ce comestible soit revenue dans l'armée.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Givet, 20 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Les vertus sont à l'ordre du jour; les républicains qui défendent cette frontière non seulement les connaissent mais les chérissent, mais les pratiquent; l'extrait de la lettre que je t'envoie et que m'a adressé le chef du second bataillon de Saône-et-Loire apprendra à nos lâches ennemis combien sont infructueux leurs projets infâmes de porter la disette dans nos armées; elle apprendra ce que peuvent les vertus républicaines et le dévouement des enfants de la liberté, les républicains le veulent et la République triomphera. Vive la Montagne, vive à jamais la liberté, périssent les traîtres et les conspirateurs. S. et F. »

RATONAU.

[Extrait d'une lettre du chef du 2° b^{on} de Saône-et-Loire, au cⁿ adj^t g^{at} de l'E.-M. de la d^{on} du g^{at} Jacob, à Givet.]

« Citoyen,

Je te préviens que mes braves frères d'armes du bataillon que j'ai l'honneur de commander, voyant la pénurie qui existe en viande dans l'armée, ont pris la généreuse résolution de s'en priver deux jours par décade, savoir le quintidi et le décadi cela jusqu'à ce que l'abondance soit revenue à l'armée. Cette délibération a été prise aux cris mille fois répétés (Vive la République).

J'en fais prévenir le préposé aux subsistances (section viande) de Mariembourg [d'] où nous recevons dans cet instant nos distributions. »

P.c.c. : RATONAU.

15

La Société populaire de Conches (3), écrit à la Convention nationale, que dans cette commune tout est en activité pour préparer les objets nécessaires à la fabrication de la foudre qui doit exterminer les tyrans.

Elle annonce que, le 20 ventôse, elle a célébré l'anniversaire de la mort du tyran, et qu'elle

(1) P.V., XXXVII, 40. J. Sablier, n° 1305; J. Matin, n° 686.

(2) C 303, pl. 1110, p. 20, 21.

(3) Eure.

a envoyé, dans les Hospices du département du Nord, 30 liv. de charpie, 8 serviettes, 3 draps, et un paquet de vieux linge.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[P.-v. de la fête de l'anniversaire de la mort de Capet; 21 vent. II] (2).

Le décadi 20 ventôse, l'an 2 de la République française une et indivisible, la société républicaine des amis de la Montagne, après avoir entendu dans la matinée, au lieu destiné à servir de temple à la Raison, l'instruction publique faite par un de ses membres et présidée par un officier municipal en écharpe, et ensuite la récitation des droits de l'homme par le c^{en} Paris, enfant de 10 ans, fils d'un de nos membres, s'est rendue sur les trois heures et demie du soir sur la place dite de la liberté, après invitation faite à son de tambour, de l'agrément de la municipalité, à tous les citoyens de s'y réunir, les officiers municipaux en écharpe la précédaient, accompagnés des membres du Comité de surveillance; un moment après le cortège a été suivi d'une charrette portant la statue du ci-devant St-Louis en manteau royal, contre lequel le Comité de surveillance avait lancé un mandat d'amener. Deux membres du comité chargés de l'exécution du mandat, étaient à ses côtés. Le ci-devant Saint étant arrivé à la place ci-dessus, où un échafaud en forme de guillotine l'attendait pour lui faire expier ses forfaits royaux et ses sotises religieuses, le roulement du tambour et un détachement de garde nationale rangé autour de l'échafaud ayant fait faire silence à un grand concours de peuple assemblé, un officier municipal en écharpe a lu à haute et intelligible voix le décret de la Convention nationale qui condamne à la peine de mort Louis Capet pour avoir conspiré contre la liberté et entretenu des intelligences secrètes avec les ennemis, tant intérieurs qu'extérieurs de la République.

Ensuite à quatre heures et un quart la tête de monsieur Capet, le saint représentant le gros veto, son très petit fils est tombée dans le panier et a été montrée au peuple aux cris mille fois répétés de vive la République.

Après cela l'on a chanté la chanson suivante sur l'air des Visitandines :

1

Chantons, amis, l'heure dernière,
du dernier tyran des Français,
qu'avec transport la France entière
célèbre sa mort à jamais (bis).
Au milieu d'un banquet civique,
chargeons nos têtes de muguet,
en ce jour le sang de Capet
cimenta notre République (bis).

2

Autrefois, le deuil au teint blême
l'habit long, les gémissemens,
sons lugubres, crêpes de même,
signalaient la mort des tyrans (bis).
Aujourd'hui l'opinion publique

(1) P.V., XXXVII, 40. Bⁱⁿ, 18 flor. (suppl^t).

(2) F^c III (Eure). Fêtes, 11.

change les cyprès en lauriers;
Capet mort, vive les guerriers
qui fondèrent la République (bis).

3

Jadis la personne sacrée
de quelques brigands couronnés
ne pouvait être violée
par les mortels les plus osés (bis).
A présent le respect antique
n'est plus fait pour aucun humain.
Respect au peuple souverain
et amour de la République (bis).

4

A vous qui ignorez la fête
de Capet mort sur l'échafaud,
Rois, craignez qu'aussi votre tête
ne fasse en bref le même saut (bis)
Je te dis en bon politique,
chaque tyran aura son tour,
vous reconnaissez quelque jour,
malgré vous, notre République (bis).

5

Après Brutus, on vit renaître
à Rome, l'orgueil des Césars,
L'Anglais ne changea que de maître.
En préférant Cromwel aux Stuart (bis),
mais le Français plus énergique,
Abhorant jusqu'au nom de roy
ne suivra jamais d'autre loy
que celle de la République (bis).

6

Français, si vous voulez apprendre
l'horreur des rois à vos neveux,
Tous les ans montrez leur la cendre
du roy tyran de leurs ayeux (bis).
Qu'ils lisent sur le bois tragique
ces deux mots, en lettres de sang :
Mort au monstre, mort au brigand
qui trahira la République (bis).

La fête à laquelle ont assisté un grand nombre
d'habitans des campagnes voisines, s'est ter-
minée par des danses, dans le lieu consacré à
l'exercice du ci-devant culte catholique; elles
ont duré jusqu'à neuf heures-et-demie du soir,
et ont fini par les cris chéris des Français :
Vive la République, vive la Montagne.

RAYMOND (*présid.*), MAILLE.

16

L'agent national près le district de Marathon,
ci-devant Saint-Maximin, département du Var,
instruit la Convention nationale que le citoyen
Isoard vient de faire don à la République de la
liquidation de deux offices d'huissier; que la
Société populaire de Tourves fait don de
147 liv. pour les frais de la guerre, et de 4
paires de souliers.

Il annonce que dans les communes de
Tourves, de Rougiers, Provières, Seillons et
Brue, la vente des biens des émigrés s'y effec-

tue avec une rapidité et un prix qui prouvent
que les acquéreurs ne croient point aux re-
venans.

L'administration et les administrés de ce dis-
trict bénissent les travaux de la Convention, et
l'invitent à ne pas abandonner le timon de la
République tant qu'il existera des tyrans au
dehors et des traîtres au dedans.

Mention honorable, insertion au bulletin, et
renvoi au Comité de liquidation (1).

17

Les officiers municipaux de Saint-Médard-en-
Jâles (2), département du Bec-d'Ambès, font
passer à la Convention nationale le proces-
verbal d'une fête civique, qui a eu lieu le 10
germinal; les offrandes qui en ont été la suite
ont produit 4 397 liv. 5 s. qui ont été déposés
entre les mains du représentant du peuple à
Bordeaux.

Mention honorable, insertion au bulletin, et
renvoyé au Comité d'instruction publique (3).

18

La commune de Barcelonnette, département
des Basses-Alpes, félicite la Convention natio-
nale sur ses pénibles travaux, l'invite à de-
meurer à son poste, et demande la prorogation
de la mission du représentant du peuple Dher-
bez-Latour; elle déclare que la raison et la
philosophie ont pris la place du fanatisme.

Mention honorable, insertion au bulletin, et
renvoi au Comité de salut public (4).

[*Barcelonnette, 11 germ. II*] (5).

« Citoyens représentants,

Nous avons recueilli avec transport les doux
fruits de vos travaux immortels. La Consti-
tution nous en assure de plus grands encore.
Tous vos décrets, et notamment ceux du maxi-
mum et sur le mode de gouvernement révo-
lutionnaire, ont sauvé la République de tous les
malheurs qui la menaçaient; auteurs de tous
ces bienfaits, recevez les sentiments de notre
reconnaissance; nous ne pouvons mieux vous
en convaincre qu'en vous invitant à rester à
votre poste jusqu'à la paix. Tels sont nos vœux
les plus ardents. Depuis le 15 frimaire dernier
nous vous les avons fait connaître, et nous vous
les renouvelons; il n'est que votre permanence
qui puisse affermir les bases de la République,
détruire les projets des ennemis du dedans et
du dehors, et nous conduire à cette félicité par-
faite que vos veilles et vos soins s'empressent
de nous procurer.

(1) P.V., XXXVII, 40-41. Bⁱⁿ, 18 flor. (suppl^t) et 20 flor.

(2) Et non Saint-Médard-en-Dale, Bec d'Ambès maintenant Gironde.

(3) P.V., XXXVII, 41. Bⁱⁿ, 18 flor. (suppl^t) et 20 flor. J. GUILLAUME, *Procès-Verbaux du Comité d'instruction publique*, Tome IV, p. 611.

(4) P.V., XXXVII, 41.

(5) F^{nc} III (Basses-Alpes, 8).